

Conseil municipal du 18 avril 2024

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 AVRIL 2024 A 19 H

Le dix-huit avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine - Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe - Mr LARCHER Anthony - Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mme DAVOUST Maud – Mme JUPIN Laurence – Mr LEHAY Jérémy
Conseillers municipaux absents : Mr PICHARD Alexandre

Pouvoirs : Mme JUPIN Laurence a donné pouvoir à Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Mr LOURENCO David est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 12 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 12 avril 2024

Date d'affichage du compte rendu : 19 avril 2024

A 19h, le quorum étant atteint, on compte 10 présents, soit 11 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones
- Questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation d'un sujet complémentaire :

- Demande de subvention 2024 pour le Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED)

Le sujet complémentaire est accepté par le Conseil Municipal.

□□□□□

CM2024041801 Délibération tirant le bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Energie, et notamment son article L.141-5-3 ;

Vu la délibération du 02/04/2024 arrêtant les modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu la synthèse des éléments issus de la concertation (à préciser si registre ou autre)

Le Maire entendu,

Considérant que dans le cadre posé par l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie, la commune a lancé une concertation préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Considérant que dans le cadre de cette concertation, les modalités suivantes ont, conformément à la délibération du 02/04/2024 susvisées, été respectées :

Un dossier d'information sur les ZA EnR envisagées par la commune était consultable du 04 avril au 18 avril 2024, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations ;

Considérant que dans le cadre de la concertation, la participation des habitants s'est réalisées comme suit :

- 1 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre) :
Projet Lhoist/Total Energie : champs photovoltaïques, parcelles concernées (zone La Grande Gnette) : B131, B243, B136, B126, B134, B444 et B242 (rajouter donc ces parcelles)

Considérant que le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération, démontre que la commune a respecté les modalités qu'elle avait définies ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune observation sur le registre ;

Considérant que les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables définis après concertation sont présentes dans le document annexe à la présente délibération (carte) ;

Considérant que ces projets de zones répondent aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6° de l'article L. 141-5-3 du Code de l'Energie ;

Considérant qu'il revient en conséquence au Conseil Municipal d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables afin que Madame le Maire puisse les transmettre au Référent Préfectoral Unique du département de la Mayenne et à la Communauté de Communes des Coëvrons.

DÉCIDE

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

ARTICLE 1 : Approuve le bilan de la concertation annexe à la présente délibération

ARTICLE 2 : Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération

ARTICLE 3 : Charge le Maire de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération au Référent Préfectoral Unique du département de la Mayenne et à la Communauté de Communes des Coëvrons.

CM2024041802 Budget général : Demande de subvention 2024 demande pour le Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED)

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'une demande de financement du matériel pédagogique du réseau d'aide aux élèves en difficultés (RASED) a été demandé pour l'année 2024.

Le RASED a pour objectif d'accompagner élèves et enseignants pour remédier aux difficultés scolaires. Il se compose de 3 psychologues de l'éducation nationale et de 3 enseignantes spécialisées pour l'ensemble de la circonscription.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal a accordé une subvention au RASED pour financer du matériel pédagogique.

Ce réseau peut intervenir dans toutes les écoles publiques à la demande des enseignants et des parents d'élèves. Il accompagne élèves et enseignants pour remédier aux difficultés scolaires. Dans le cadre de leurs fonctions, les psychologues scolaires et enseignants spécialisés utilisent un matériel spécifique. Ce matériel a besoin d'être renouvelé. Les membres du RASED proposent que chaque commune mette une participation d'un montant de 0.50 € par élève scolarisé en école publique sur son budget communal.

Le montant pour 2024 est de 30.50 € pour 61 élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser 30.50 € pour l'année 2024 à la mairie d'Evron qui centralise les subventions versées par les communes pour le RASED et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Liste des délibérations

<u>CM2024041801</u>	Bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones.	
<u>CM2024041802</u>	Budget général : demande de subvention 2024 pour le Réseau d'aide aux élèves en difficultés (RASED)	

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
David LOURENCO

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

